

**RAPPORT DE LA COMMISSION THÉMATIQUE DE LA FORMATION  
chargée d'examiner l'objet suivant :**

**Rapport du Conseil d'Etat au Grand Conseil sur le postulat Sergei Aschwanden et consorts -  
On en prend bonne note... de l'éducation physique (21\_POS\_5)**

**1. PREAMBULE**

Pour examiner cet objet, la commission s'est réunie le 13 octobre 2023 à la Salle du Bicentenaire, Place du Château 6, à Lausanne.

Elle était composée de Mmes Marion Wahlen (remplaçant Florence Bettschart-Narbel), Elodie Golaz Grilli, Alette Rey-Marion, Isabelle Freymond (remplaçant Aude Billard), Claude Nicole Grin, Eliane Desarzens (remplaçant Carine Carvalho), Muriel Tahlmann (remplaçant Laure Jaton), de MM. Jacques-André Haury, Vincent Keller, Patrick Simonin (remplaçant Guy Gaudard), Vincent Bonvin, Sergei Aschwanden, John Desmeules, Nicolas Glauser (remplaçant Nicolas Bolay), sous la présidence de Sylvie Pittet Blanchette.

M. Frédéric Borloz (chef du DEF) était accompagné de M. Florian Etter (adjoint au SEPS), ainsi que de Mme Suzanne Peters (directrice générale adjointe DGEP).

M. Jérôme Marcel, secrétaire de la commission, a établi les notes de séances.

**2. POSITION DU CONSEIL D'ETAT**

Le chef du DEF estime que le rapport est complet et montre les orientations que l'on souhaite prendre, ainsi que le travail en cours. Il procède à une analyse et une évaluation de la situation, qui correspond à ce qui a été dit lors des travaux en commission et au Grand Conseil lors de la prise en considération de ce postulat.

La directrice générale adjointe DGEP relève qu'on ne peut affirmer que parce qu'une branche ne fait pas l'objet d'une notation, elle n'a pas d'efficacité ou n'est pas reconnue dans l'établissement. Du point de vue des élèves, la gymnastique n'est pas seulement récréative, mais est également un lieu où l'on échappe à la pression que représente la note. De ce point de vue, la gymnastique permet de déployer d'autres instruments pédagogiques que ceux que l'on déploie habituellement. Dans la réflexion que l'on a sur la notation, ces préoccupations doivent rester au centre : c'est souvent par le biais des professeurs de sport ou par l'entrée sportive que l'on arrive à atteindre des objectifs que l'on n'arrive pas à atteindre par d'autres moyens, notamment avec des élèves qui sont dans des situations compliquées. Cela explique que 60% des enseignant.e.s concernées sont défavorables à l'introduction d'une notation dans la relation privilégiée qu'ils ont avec un grand nombre d'élèves.

S'agissant de l'évaluation, on peut envisager une notation qui n'est pas significative et ne porte pas la pression de la note, mais permet à l'élève de se positionner par rapport à son potentiel et l'évolution qu'il peut avoir. C'est autour de ces questions qu'il est prévu de mettre sur pied un groupe de travail. Ce qui se fait au secondaire I pourrait se reprendre au secondaire II, de manière utile. Mais il ne faut pas que cela soit perçu comme une limitation de la liberté qui existe dans les heures consacrées au sport. C'est ce qui est proposé par ce rapport, soit de présenter une évaluation formative, question qui commence à faire consensus parmi les acteurs concernés.

L'adjoint au SEPS relève que cela fait plus de quarante ans qu'il n'y a pas de notes d'éducation physique au niveau de la scolarité obligatoire dans le Canton de Vaud. Il y a une évaluation basée sur des appréciations, dont la dernière évolution remonte à cinq ans. A cette occasion, le SEPS avait mis sur pied des groupes de travail avec des enseignant.e.s généralistes (cycle I et II) et spécialistes (cycle III). De façon à arriver à un consensus, basé sur les nouveautés du PER et dans la continuité de la tradition d'une évaluation non notée mais néanmoins sommative. Cette démarche a abouti à des documents qui permettent à chaque établissement d'avoir une évaluation liée à ses conditions propres, avec des évaluations cantonales – sortes de passages obligés pour chaque établissement – au nombre de six au secondaire I (soit deux par année ce qui n'est pas excessif). Un document remis deux fois par an aux parents.

Parmi les cantons suisses, seuls Vaud et Berne fonctionnent sans notes dans l'école obligatoire. Quatorze cantons ont une évaluation certificative, quatorze autres sans évaluation certificative – étant précisé que certains cantons bilingues ont des systèmes différents et que le Liechtenstein est pris en compte. Au niveau du postobligatoire, le SEPS partage les conclusions du rapport : on n'arrivera pas avec une solution imposée d'en haut aux enseignant.e.s, aux directions et aux élèves. C'est par un groupe de travail qu'on arrivera, si ce n'est à un consensus qui sera difficile à obtenir, mais à proposer une solution qui conviendra à la majorité.

### **3. POSITION DU POSTULANT**

Le postulant rappelle que le Canton de Vaud est le seul de Suisse à ne pas donner de notes certificatives ou non au niveau du postobligatoire. Un état de fait que le Conseil d'Etat semble vouloir maintenir vu la teneur de son rapport, ce d'autant plus qu'en conclusion on y lit la volonté de créer un groupe de travail pour pousser la réflexion.

Il a le sentiment que la gymnastique est considérée comme une branche récréative pour s'aérer le cerveau, dans un contexte où la planification horaire est d'ores et déjà trop chargée. Sur chaque thématique abordée par le Parlement en lien avec le sport, on est toujours en train de chercher des solutions pour arranger mais sans fournir des efforts conséquents. Quand il lit dans le rapport « *qu'une large majorité des maîtres d'EPS s'est prononcée, dans le cadre [d'une] consultation, pour un statu quo, soit le maintien d'évaluations sous des formes variées, mais non notées* », il a l'impression qu'une majorité des professeur.e.s d'éducation physique se conçoivent comme des Gentils Organisateurs, et il entend que certains des enseignant.e.s d'éducation physique ne sont pas favorable à une notation des élèves.

A ce stade, il refuse cette réponse. Une note n'a pas besoin d'être certifiante, c'est aussi une question de reconnaissance de la branche : pour être professeur d'éducation physique, il faut sept ans d'études universitaires. Il ne conteste pas qu'une bonne partie de ces derniers sont contents de ne pas donner de notes, mais il pense qu'une évolution permettrait de sensibiliser l'ensemble des parties, que ce soit les jeunes ou les enseignant.e.s. Il rappelle que le travail de maturité peut être fait dans cette branche. Il précise qu'il a un grand respect pour le travail effectué par le département en faveur du sport, mais il estime que ce n'est pas suffisant à ce jour.

### **4. DISCUSSION GÉNÉRALE**

Un commissaire qui soutient le rapport du Conseil d'Etat relève que l'hypothèse qui sous-tend ce postulat est que donner des notes aux élèves lors des cours d'éducation physique (EP) permettrait de mieux valoriser cette discipline. Néanmoins, il faut être conscient que l'introduction d'évaluations notée engendrerait les conséquences suivantes :

- Les notes peuvent ne pas refléter de manière équitable les progrès ou les efforts des élèves, car certains ont des avantages naturels en matière de condition physique tandis que d'autres peuvent avoir des besoins spéciaux ou des limitations physiques.

- Les élèves qui ne sont pas naturellement doués pour l'EP ou qui ont des problèmes de santé peuvent être découragés par des notes basses.
- Les élèves ayant un accès limité à des installations sportives de qualité en dehors de l'école peuvent être désavantagés par rapport à leurs pairs plus fortunés.

Pour ces raisons, de nombreux éducateurs et experts préconisent l'utilisation d'autres méthodes d'évaluation en EP, telles que des commentaires constructifs, des auto-évaluations, des évaluations basées sur la participation et l'effort, plutôt que des notes traditionnelles. Le type d'évaluation le plus efficace pour la promotion du sport auprès de la jeunesse est l'évaluation formative, car elle prend en compte des objectifs différenciés entre les élèves qui ont des physiques très différents, ne génère ni stress, ni pression pour les jeunes les moins sportifs, c'est la solution privilégiée par les professionnels qui sont formés, qui sont sur le terrain et qui sont conscients de ce qui est pertinent ou non pour les élèves. L'évaluation formative permet de développer d'autres compétences. Ce n'est pas parce qu'il n'y a pas de notes que cela signifie qu'il y a moins de travail pour l'enseignant.e : tout est dans la préparation et dans l'investissement personnel.

Un autre commissaire partage l'argument que lorsqu'un élève est en décrochage, c'est souvent grâce au sport qu'on arrive à le « récupérer ». Il ne partage pas l'idée du postulant qu'une branche avec des notes a plus de valeurs que sans notes, que la note ferait prendre conscience aux élèves de la qualité du sport, que cela stimulerait les enseignant.e.s à améliorer leur travail. Il faut entendre que 60% des enseignant.e.s concerné.e.s sont défavorables à l'introduction de notes.

Un commissaire partage l'avis du postulant selon lequel une branche qui n'est pas évaluée a moins de valeur pour les élèves. En cette matière, il s'agirait bien sûr d'évaluer la progression de l'élève, et non pas des capacités chiffrées.

Le postulant estime qu'une évaluation basée sur la progression selon le potentiel de chacun.e inciterait les jeunes à prendre du plaisir à l'activité physique. Du moment où il n'y a pas de notes, à son avis les jeunes ne s'impliquent pas. Il n'a pas une grande confiance pour la parole du Conseil d'Etat, car cela fait plus de vingt ans qu'on nous promet monts et merveilles dans le domaine du sport. Lorsqu'on nous dit qu'un groupe de travail sera créé, il est plutôt dubitatif.

Le Chef du DEF assure que ce groupe de travail sera constitué et travaillera.

*On lit que « le Conseil d'État peut volontiers concevoir que l'évaluation telle qu'elle est actuellement pratiquée puisse être davantage formalisée ». Quelles sont les pistes envisagées ?*

La directrice générale adjointe DGEP précise qu'en l'état actuel, dans le secondaire II, chaque enseignant.e utilise les outils qui lui semble opportun pour montrer aux élèves comment ils progressent. Il n'y a pas d'évaluation imposée, elle est entièrement remise au bon soin des enseignant.e.s qui peuvent choisir ce qu'ils veulent mettre en avant. La réponse à ce postulat est de dire qu'il serait intéressant de systématiser les éléments qui décrivent la progression et entrer dans une logique identique à celle qui prévaut au secondaire I, où l'élève sait sur quoi s'appuyer pour voir les éléments dans lesquels il progresse au long du cursus.

*On lit dans le rapport que l'administration « mettra sur pied un groupe de travail en vue de conceptualiser et formaliser ce document puis identifier les modalités de sa mise en application. »*

La directrice générale adjointe DGEP précise qu'il s'agira de mettre en place un document permettant une évaluation non significative et formative. Il s'agira probablement de partir du document établi dans le secondaire I, qui a fait l'objet d'une importante réflexion pédagogique en lien avec les enseignant.e.s de sport.

## **5. RECOMMANDATION DE LA COMMISSION**

*Par onze voix pour, une voix contre et trois abstentions, la commission recommande au Grand Conseil d'accepter le rapport du Conseil d'Etat.*

Ecublens, le 15 avril 2024

La rapporteuse :  
(signé) *Sylvie Pittet Blanchette*